

L'agriculture, un atout majeur pour notre île



L'île d'Oléron est un territoire rural. L'agriculture y joue un rôle très important à l'année, elle est ancrée dans le paysage naturel et socio-économique du territoire. Elle façonne et entretient la richesse et la diversité paysagère de l'île qui caractérisent le cadre de vie oléronais. Elle produit des ressources alimentaires variées, de qualité et de proximité. Elle génère des emplois, tant permanents que saisonniers qui ne sont pas délocalisables.

Le visage de l'agriculture oléronaise

Autant d'exploitations agricoles que de campings sur l'île !

Il y a 72 sièges d'exploitation recensés sur l'île d'Oléron*, soit autant que de campings ! Ils mettent en valeur 3 088 ha de terres soit environ 17% du territoire. Les communes du nord de l'île sont les plus agricoles : Saint-Denis d'Oléron, La Brée-les-Bains, Saint-Georges d'Oléron et Saint-Pierre d'Oléron rassemblent plus de 80% des sièges d'exploitation ; plus de 90% de la surface y est valorisée par l'agriculture.

*hors agriculture de la mer (pêche, conchyliculture...).

Des productions diversifiées avec une dominante de viticulture et maraîchage

La viticulture et le maraîchage sont les productions dominantes sur l'île avec 42 exploitations ayant un atelier de production viticole et 25 ayant un atelier de production maraîchère.

L'élevage et les grandes cultures occupent la plus grande surface sur l'île mais ne concernent qu'une dizaine d'exploitations dans les deux cas. L'élevage pratiqué sur l'île est majoritairement extensif avec une complémentarité entre les terres hautes et les pâtures sur le marais.

La présence de plusieurs ateliers de production au sein d'une même exploitation concerne encore 25% des fermes. Cette proportion continue de diminuer avec l'arrêt, depuis une dizaine d'années, de l'atelier maraîchage par plusieurs viticulteurs qui avaient développé cette activité à partir des années 1970 pour pallier les aléas des cours du cognac. Depuis quelques années, les maraîchers développent la transformation (conserverie) en plus de la vente de légumes.





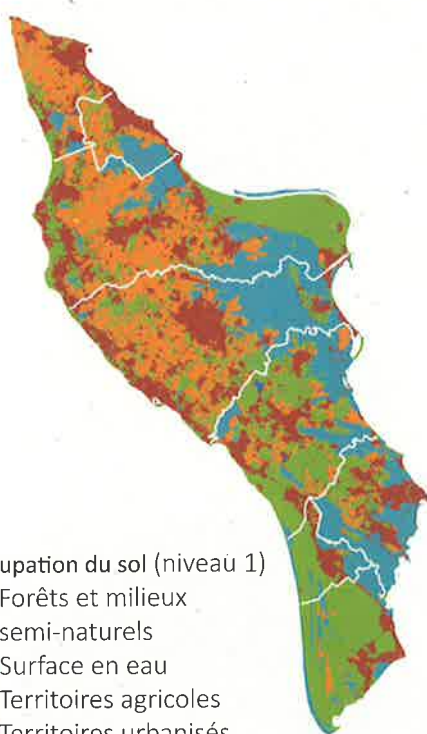
L'île d'Oléron compte une dizaine de centres équestres. Certains ont un statut juridique agricole et d'autres ont un statut associatif. On compte également 5 sauniers installés entre La Brée-les-Bains et Saint-Pierre d'Oléron et 1 saunier sur le marais de Grand-Village. Ils exploitent des sites qui ont été restaurés puisque les marais salants avaient quasiment disparus dans les années 80.

Un secteur économique dynamique pour l'emploi

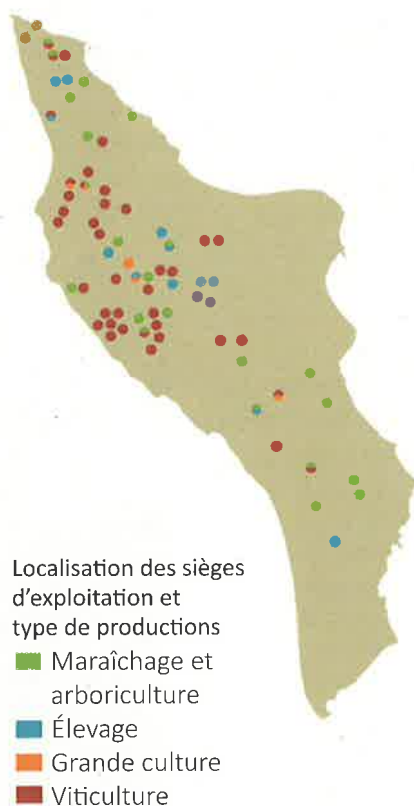
Au sein des 72 exploitations recensées on trouve 84 chefs d'exploitation et 45 salariés permanents. De plus, 32 exploitations emploient de la main d'œuvre saisonnière (principalement en viticulture et maraîchage). L'île compte également 2 coopératives soit 19,5 emplois induits.

La Communauté de communes de l'île d'Oléron accompagne le développement d'une agriculture durable

La volonté de garantir l'avenir de la filière dans toutes ses composantes, économie, emplois, qualité des produits et respect de l'environnement, de manière durable, est une des priorités de l'Agenda 21 de la Communauté de communes. Elle s'est concrétisée dans la Charte de l'agriculture durable de l'île d'Oléron co-construite et signée en 2012 par tous les acteurs et partenaires locaux intervenant dans le domaine agricole.



source : Occupation du sol - PMO 2015 - IGN BD TOPO



source : Diagnostic agricole CDCIO - 2012/2014 BD TOPO IGN PARIS

L'agriculture durable, c'est quoi ?

«L'agriculture durable invite à promouvoir et à pratiquer une agriculture économiquement viable, saine pour l'environnement et socialement équitable. L'agriculture durable est une agriculture soutenable car elle répond aux besoins d'aujourd'hui (aliments sains, eau de qualité, emploi et qualité de vie) sans remettre en cause les ressources naturelles pour les générations futures.»

(Source : RAD, Réseau Agriculture durable – FNCIVAM, Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural)



La Charte vise 3 objectifs :

- maintenir et développer l'emploi,
- revaloriser les espaces agricoles délaissés,
- promouvoir et permettre le développement d'une agriculture durable.

Son programme d'actions répond à 5 enjeux :

- connaître le territoire,
- faciliter l'accès au foncier et au bâti agricole,
- accompagner la diversification des productions et le développement des circuits-courts,
- encourager les systèmes et pratiques d'exploitation durables,
- sensibiliser et mobiliser.

Connaître le territoire

Entre 2011 et 2014 la collectivité a réalisé des diagnostics agricoles communaux sur l'île afin de mieux connaître l'utilisation agricole du territoire et les acteurs. Ces diagnostics sont actualisés et mis à disposition des communes et des partenaires.

Faciliter l'accès au foncier et au bâti agricole

Un agriculteur a besoin, pour s'installer ou développer son activité, d'être assuré d'avoir accès sur le long terme à la surface nécessaire à la viabilité de son activité. Il cherche donc soit à être propriétaire des terrains qu'il exploite, soit à conclure un contrat de location avec des propriétaires de terrains privés. Aujourd'hui, de nombreux terrains ne sont pas exploités alors qu'ils pourraient être mis en valeur par l'agriculture. Les friches se développent entraînant une prolifération de gibiers qui causent des dégâts sur les cultures. Et il faut savoir que les parcelles situées en zone agricole sont presque toutes en site classé, ce qui interdit, de manière durable, la construction de maisons d'habitation sur ces terrains.

Un propriétaire de terrain privé peut contribuer au développement de l'agriculture en louant son terrain à un agriculteur. Différentes modalités de contractualisation existent.

Afin d'aider les agriculteurs à accéder au foncier et au bâti agricole, la Communauté de communes a mis en place une veille et des moyens de portage foncier. Avec l'aide de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), elle peut acquérir

des parcelles dans l'objectif d'éviter les changements d'affectation et de maintenir leur usage agricole.

Ces parcelles sont ensuite utilisées pour installer de nouveaux agriculteurs ou conforter des exploitations agricoles déjà présentes sur le territoire.

La Communauté de communes a également travaillé avec les différents partenaires techniques à la définition de fourchette des prix de vente du foncier agricole sur Oléron.

Accompagner la diversification des productions et le développement des circuits courts

L'agriculture oléronaise a toujours su s'adapter aux changements et aux crises (comme celle du cognac) en étant réactive et en misant sur la diversité des productions.

Le prix du foncier agricole sur l'île d'Oléron

Afin que les prix de vente du foncier reflètent bien le potentiel agricole des terrains, la Communauté de communes a travaillé avec les partenaires du foncier agricole pour établir une fourchette des prix des terrains agricoles :

- 2 500€ à 4 000€ par hectare pour les terres labourées, en friche ou en prairie
- 1 000€ à 2 000€ par hectare pour les prés dans les marais
- 6 000€ à 15 000€ par hectare pour les vignes
- 400€ à 1 200€ l'hectare de bois

Maintenir et développer cette diversité est un enjeu majeur tant pour les paysages de l'île que pour répondre à la demande croissante d'approvisionnement en produits locaux.

La Communauté de communes est engagée dans cette action et accompagne les associations locales de développement agricole :

MOPS (Marennes Oléron Produits Saveurs) : Association de producteurs qui souhaitent valoriser les produits locaux, de saison, issus de pratiques respectueuses de l'environnement, développer les circuits courts en renforçant les liens producteurs-consommateurs, garantir l'origine et l'authenticité de leurs produits.

Contact : Benoit SIMON (Président)
<http://www.saveursmarennesoleron.com>

GEDAR : Groupe d'Échanges, de Développement et d'Animation Rurale Association de producteurs et de ruraux dont l'objet est de créer du lien, participer au développement local à l'animation et à la découverte du territoire et sensibiliser à la prévention santé famille.

Contact : Christine NADREAU (Présidente)
lejardindelajosiere@club-internet.fr

Site classé

84% de la surface de l'île d'Oléron est inscrite en site classé depuis le décret du 1^{er} avril 2011.

Cela implique que tout projet susceptible de modifier l'aspect ou l'état d'un site est soumis à autorisation du ministre chargé des sites ou du préfet de département. Les projets sont donc soumis à l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), qui travaille en parallèle avec la DREAL (inspecteur des sites). Les permis de construire sont étudiés en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. Cela se traduit par davantage de vigilance au niveau architectural et paysager et un délai d'obtention de 1 an pour les permis de construire. En zone A seules peuvent être autorisées les constructions et installations nécessaires à l'activité agricole. Extrait de l'Article R123-7 du code de l'urbanisme



Association « L'Oignon le Saint-Turjan »

Une soixantaine d'adhérents, une quinzaine de membres actifs et neuf administrateurs, se donnent trois objectifs principaux :

- Sauvegarder et pérenniser l'oignon «Le Saint-Turjan» ou «de Saint-Trojan»
- Promouvoir et développer la production de l'oignon «Le Saint-Turjan»
- Accompagner techniquement les membres de l'association.

Contact : Bernard FRELIN (Président)
Saint-turjan@laposte.net

Encourager les systèmes et pratiques d'exploitation durables

La Communauté de communes

- met en place des formations sur les pratiques agro-écologiques à destination des agriculteurs,
- aide financièrement la certification en Agriculture Biologique,
- accompagne les porteurs de projets agricoles souhaitant s'installer sur Oléron (17 en 2014),
- soutient le développement de nouvelles filières dans une démarche agricole durable.

Sensibiliser et mobiliser

Chaque année depuis 2011 la Communauté de communes organise les Journées Agricoles qui permettent, aux Oléronais de découvrir les exploitations, les producteurs et les produits agricoles de l'île grâce à des visites de fermes, des repas réalisés avec les produits locaux et cuisinés par des restaurateurs membres de l'association «Assiette Saveurs Île d'Oléron-Marennes», des soirées projection-débat sur les thématiques agricoles... En 2014, la Communauté de communes a également soutenu la réalisation, par le GEDAR, d'un film sur l'histoire de la viticulture oléronaise (www.cdc-oleron.com)

www.assiette-saveurs.com